

# Dernière minute

Le Comité de la Charte, lors de son Conseil d'administration du 18 juin 2015, a délibéré en faveur du renouvellement de l'agrément du don en confiance à la Fondation Hôpital Saint Joseph.

L'annonce en a été faite par Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse, Contrôleur du Comité de la Charte, lors de sa venue à Marseille pour le Conseil d'Administration de la Fondation Hôpital Saint Joseph du 30 juin 2015.



## Qu'est-ce que le Comité de la Charte ?

Créé en 1989, le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme de contrôle des associations et fondations. Sa vocation est de promouvoir, à travers l'agrément qu'il accorde à ses membres, une plus grande rigueur pour permettre le "don en confiance".

Dans cette optique, il a élaboré une Charte de déontologie pour les associations et fondations faisant appel à la générosité du public.

Le Comité de la Charte, organisme sans but lucratif, exerce depuis 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.

Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée, la rigueur de la gestion, la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds, la transparence financière.

Le Comité désigne auprès de chaque organisation agréée, y compris celles à titre probatoire, une équipe de contrôleurs spécialement chargés de :

- > vérifier la conformité des organisations aux exigences de la Charte et de ses textes d'application en identifiant et en qualifiant les écarts au regard des textes du Comité,
- > produire un rapport adressé à la Commission d'agrément du Comité concernant la situation de l'organisation au regard des dispositions de la Charte et de ses textes d'application.

## L'agrément du Comité est de nouveau accordé pour une durée de trois ans à la Fondation Hôpital Saint Joseph.

Fondation reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des legs et donations.

Fondation Hôpital Saint Joseph - 26 boulevard de Louvain - 13008 Marseille  
Tél. : 04 91 80 70 00 - Fax : 04 91 80 70 01 - Mail : [fondation@fondation-hopital-saint-joseph.fr](mailto:fondation@fondation-hopital-saint-joseph.fr)